



# Revue de presse



Mardi 18 Janvier 2022



## ASSURANCE AUTOMOBILE

### L'UAR met en garde contre le non-respect de l'accord multilatéral

Un accord multilatéral a été signé par les compagnies d'assurances, limitant les réductions à 50% sur les tarifs de la branche automobile. Toutefois, l'Union algérienne des sociétés d'assurances et de réassurance (UAR) a constaté, pour l'exercice 2022, des «cas graves et avérés de transgression de l'accord».

## BANQUE

### La BEA lance à Alger deux nouveaux guichets dédiés à la finance islamique

La Banque extérieure d'Algérie a procédé, hier à Alger, au lancement de deux nouveaux guichets dédiés à la commercialisation des produits de la finance islamique au niveau de ses agences, sises à Mohamed Belouizdad (Alger-Centre) et de Cheraga (Alger-Ouest). Il s'agit de sept produits islamiques au profit des particuliers et deux produits destinés aux entreprises, aussi avec la perspective d'élargir «progressivement» les guichets de la finance islamique à ses autres agences, tout en diversifiant sa gamme de produits.

## Douanes Nouvelle procédure sur l'origine des marchandises exportées

Le directeur général des Douanes, Noureddine Khaldi a fait savoir lundi à Alger que ses services appliqueront, à partir du 1er mars prochain, la nouvelle procédure de demande de renseignement sur l'origine des marchandises exportées, et ce conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Présidant l'ouverture d'une journée d'information sur les amendements apportés au système harmonisé et la nouvelle procédure relative aux décisions anticipées sur l'origine des marchandises, organisée au profit des opérateurs économiques et des transitaires, M. Khaldi a précisé que cette mesure, dite «Renseignement contraignant sur l'origine des marchandises», fournira plus de «certitude et de clarté» aux exportateurs algériens en matière d'engagements commerciaux fondés sur des décisions juridiquement contraignantes et de choix de leurs clients en fonction du traitement tarifaire qui sera réservé à leurs produits dans les pays importateurs, et ce dans le cadre des accords commerciaux préférentiels.

Selon M. Khaldi, cette mesure permettra aux opérateurs économiques activant dans le domaine de l'export d'obtenir des décisions anticipées reprenant des renseignements contraignants sur l'origine algérienne de leurs marchandises avant déclaration en douane.

Elle contribuera également, ajoute-t-il, à la promotion de la marque algérienne au niveau mondial, d'autant que la présentation des décisions anticipées sur l'origine des marchandises aux autorités douanières des pays importateurs représente «une preuve acceptable et suffisante» en cas de doutes qui pourraient être soulevés par ces autorités sur l'origine des produits algériens exportés dans le cadre des accords préférentiels.

De plus, cette mesure s'inscrit dans le cadre de la poursuite des efforts consentis par l'administration des douanes visant à s'adapter aux normes et aux standards internationaux, à renforcer le partenariat entre les douanes et l'en-

treprise exportatrice, et à mettre en œuvre le plan d'action du Gouvernement dans son volet relatif à la promotion des exportations hors hydrocarbures, poursuit M. Khaldi.

A cette occasion, le DG des douanes a réitéré la détermination de ses services à poursuivre les réformes à tous les niveaux en application des orientations des hautes autorités du pays visant à soutenir l'économie nationale, à la libérer des entraves bureaucratiques, à accompagner les entreprises dans les opérations d'exportations et à accorder les facilitations douanières nécessaires.

Evoquant la mesure relative aux amendements à la Nomenclature annexée à la Convention sur le Système harmonisé (SH 2022), entrés en vigueur à compter du 1er janvier courant et introduits à la date fixée par l'Organisation mondiale des douanes, M. Khaldi a expliqué que ces amendements (351 amendements) ont touché une importante partie de marchandises dans plusieurs secteurs.

L'objectif principal de ces amendements est la prise en charge des aspects en liens avec la santé et la sécurité du citoyen, la protection de la société, la lutte contre le terrorisme, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et également l'adaptation aux développements technologiques et les pratiques commerciales de l'heure. Il s'agit aussi de prendre en charge les produits spécifiques encadrés par les différentes conventions internationales (produits affectant la couche d'ozone, le contrôle des déchets dangereux sur les frontières, les drogues, les produits chimiques, et les énergies renouvelables), selon les précisions du DG des Douanes.

Ces amendements ne touchent pas l'aspect portant sur les taux des droits et taxes à l'importation figurant au tarif douanier, a-t-il encore précisé.

A noter que la journée d'étude a vu la présentation de plusieurs exposés par des cadres de la DGD et du représentant de l'Organisation mondiale des douanes, intervenu par visioconférence sur le SH2022 ainsi que sur les informations relatives au pays d'origine.

## Médiateur de la République

### Investissement : un nouveau départ ?

R. N.

Les investisseurs sont «très satisfaits» de la politique de relance économique initiée par le président de la République, a indiqué lundi, sur les ondes de la radio nationale, le médiateur de la République, Brahim Merad, faisant état de « sorties sur le terrain » et autres rencontres tenues avec des investisseurs sur l'ensemble du territoire national. « Nous avons reçu plus de 500 investisseurs au niveau du siège du médiateur de la République et ses délégués de wilaya. Tout le monde montre sa satisfaction et nombreux sont ceux qui l'ont exprimée. Les investisseurs sont très satisfaits et soulagés de voir enfin l'acte rejoindre la parole », a-t-il indiqué. Selon lui, ces investisseurs « ont bien compris que la politique du président de la République, ce n'est pas des slogans creux, mais il s'agit d'une politique qui doit s'appliquer sur le terrain ». Pour M. Merad, la confiance entre les investisseurs et les pouvoirs publics est « déjà res-

taurée» de par le «nombre important» d'investisseurs reçus jusqu'à maintenant. Certains, qui étaient «découragés» et «amorphes», ont repris confiance avec ce regain d'activités dans le domaine de l'investissement, dont le but principal est «l'épanouissement de l'économie nationale, la création de richesses et d'emplois et la paix sociale», dit-il encore. Par ailleurs, M. Merad a rappelé aussi que «la médiation de la République a enregistré un total de 58.801 requêtes du 1<sup>er</sup> janvier au 23 décembre 2021, dont 51.253 soumises par des personnes physiques et 7.548 relatives au service public (préoccupations liées au développement local)». Pour rappel, lors du Conseil des ministres de dimanche dernier, qui s'est tenu sous la présidence du président de la République, Chef suprême des forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, le médiateur de la République avait présenté un exposé sur la situation des projets d'investissement en suspens dans di-

vers secteurs. A cette occasion, et en terme de résultats réalisés par la médiation, M. Merad avait fait état de la levée d'obstacles sur 679 projets d'investissements sur un total de 877, auxquels ont été délivrées des autorisations d'exploitation et d'entrée en production. Selon la même source, ces projets sont répartis sur 40 wilayas et assurent 39.242 postes d'emploi. Rappelons, également, qu'à l'issue de la présentation du médiateur de la République, le président de la République a donné instruction pour que l'exposé sur l'opération de recensement doit inclure avec précision et en toute transparence, à chaque réunion du Conseil des ministres, la localisation, la nature des projets, les types d'obstacles et le nombre des postes réellement créés. Il a aussi insisté pour « distinguer lors de l'opération de recensement entre les projets en suspens générateurs de richesse à valeur ajoutée, de postes d'emploi effectifs et les projets en suspens pour de simples raisons techniques ».

Rencontre

## La loi de finances 2022 «favorable» à l'investissement

**L**es participants à une journée d'étude sur la loi de finances 2022, organisée dimanche à Constantine, ont estimé que celle-ci est «favorable à l'investissement et à l'épanouissement économique du pays».

«Compte tenu de la conjoncture actuelle que vit le pays, cette loi de finances est favorable à l'investissement, d'autant que le président de la République, Abdelmajid Tebboune, a déclaré que 2022 sera l'année de l'économie», a déclaré à l'APS Larbi Souici, président de la Chambre du commerce et d'industrie Rhumel (CCIR), ajoutant que «l'économie passe par l'investissement».

Faisant état d'énormes efforts déployés par l'Etat pour assurer le soutien aux produits de large consommation et appuyer l'investissement notamment, le

même responsable a mis l'accent sur l'importance d'une «prise de conscience générale pour assainir le climat des affaires pour une économie forte et durable».

Saluant les efforts du gouvernement qui est parvenu à «maintenir l'équilibre», en dépit de la conjoncture internationale marquée par l'épidémie de Covid-19, M. Souici a appelé toutes les parties en lien avec l'investissement à œuvrer «dans le même sens» et avec la «même cadence» pour réaliser les meilleurs résultats au service de l'économie du pays et de l'épanouissement du citoyen.

Dans son intervention, le sous-directeur de la direction de la législation et de la réglementation fiscale à la Direction générale des Impôts (DGI), Aneur Mohand, a indiqué que la LF 2022 est «porteuse de plusieurs mesures visant l'al-

lègement de la pression subie par le citoyen (réaménagement de l'IRG) et d'autres allègements d'ordre fiscal pour soutenir l'investissement et encourager la production nationale dans divers secteurs comme le Tourisme et l'aquaculture, entre autres». Le même intervenant, qui a insisté sur les mesures de facilitation et d'encouragement incluses dans la LF 2022 au profit des investisseurs et des opérateurs économiques, a rappelé les mesures de contrôle mises en place par l'Etat pour lutter «efficacement» contre l'évasion et la fraude fiscale.

Pour sa part, le directeur des relations publiques et de la communication à la DGI relevant du ministère des Finances, qui a mis l'accent sur la mesure d'inclusion fiscale contenue dans la LF 2022, a fait savoir que la DGI s'attelle à «renforcer

le plan de communication à travers les différents canaux de communication et réseaux sociaux pour accompagner «efficacement» les efforts déployés par l'Etat en la matière.

Evoquant, dans ce sens, la question du «civisme fiscal», le même responsable a insisté sur un plan de communication transparent publiant des chiffres réels pour que les contribuables soient bien informés au sujet de leurs contributions.

Les participants à cette journée d'étude à laquelle ont pris part des représentants des secteurs concernés (Industrie, économie, Douanes algériennes, entre autres) ont plaidé pour une «vision d'ensemble» à concrétiser de la manière la plus juste possible, car il s'agit avant tout, selon eux, d'un «équilibre à gérer».

Safy T.

EXPORTATIONS

## Nouvelle procédure de facilitations



Le directeur général des douanes, Noureddine Khaldi, a fait savoir, hier à Alger, que ses services appliqueront, à partir du 1<sup>er</sup> mars prochain, la nouvelle procédure de demande de renseignement sur l'origine des marchandises exportées, et ce, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Présidant l'ouverture d'une journée d'information sur les amendements apportés au système harmonisé et la nouvelle procédure relative aux décisions anticipées sur l'origine des marchandises, organisée au profit des opérateurs économiques et des transitaires, Khaldi a précisé que cette mesure, dite «Renseignements contraignants sur l'origine des marchandises», fournira plus de «certitude et de clarté» aux exportateurs algériens en matière d'engagements commerciaux fondés sur des décisions juridiquement contraignantes et de choix de leurs clients en fonction du traitement tarifaire qui sera réservé à leurs produits dans les pays importateurs, et ce, dans le cadre des accords commerciaux préférentiels. Selon Khaldi, cette mesure permettra aux opérateurs économiques activant dans le domaine de l'export d'obtenir des décisions anticipées reprenant des renseignements contraignants sur l'origine algérienne de leurs marchandises avant déclaration en douane. Elle contribuera également, ajoute-il, à la promotion de la marque algérienne au niveau mondial, d'autant que la présentation des décisions anticipées sur l'origine des marchandises aux autorités douanières des pays importateurs représente «une preuve acceptable et suffisante» en cas de doutes qui pourraient être soulevés par ces autorités sur l'origine des produits algériens exportés dans le cadre des accords préférentiels. De plus, cette mesure s'inscrit dans le cadre de la poursuite des efforts consentis par l'administration des douanes visant à s'adapter aux normes et aux standards internationaux, à renforcer le partenariat entre les douanes et l'entreprise exportatrice, et à mettre en œuvre le plan d'action du gouvernement dans son volet relatif à la promotion des exportations hors hydrocarbures, poursuit Khaldi.

SOUHIL MEDDAH, EXPERT EN FINANCES, À HORIZONS

## «La production nationale ne peut pas compter uniquement sur la demande publique»

Entretien réalisé par  
Wassila Ould Hamouda

**D**ans cet entretien, l'expert financier Souhil Meddah fait une lecture sur certaines mesures contenues dans l'avant-projet de loi portant règles générales relatives aux marchés publics.

L'avant-projet de loi portant règles relatives générales aux marchés publics prévoit la possibilité de recourir à la procédure négociée directe et la procédure négociée après consultation. Elle vient prendre la place du gré à gré simple et gré à gré après consultation. Quelle est votre lecture ?

Dans le milieu des entreprises, l'option de la négociation directe est toujours prévue, qui est en même temps régie par soit des dispositions



complémentaires aux dispositions du code des marchés publics, ou dans un cadre spécifique dédié à des secteurs qui font appel au service d'un espace restreint de fournisseurs. Donc cette mesure s'inscrit presque de la même façon, sauf que le nouveau code l'exprime de façon explicite, pour favoriser la production nationale en lui simplifiant tous

les modes opératoires successifs. Cette disposition, qui est de nature à formaliser l'orientation stratégique, ne peut faire l'objet d'un passage obligé ou systématique que dans le cas où l'offre nationale serait adaptée en quantité et en qualité pour répondre critères demandés ou exigés.

**Une marge de préférence de taux de 25% est accordée aux produits d'origine algérienne. Est-ce que cela est suffisant pour booster la production nationale ?**

La production nationale ne peut pas compter uniquement sur la demande publique, elle doit aussi s'inscrire sur d'autres horizons, notamment pour les marchés intermédiaires locaux, les marchés extérieurs et autres de consommation. La question de cette marge doit se poser en fonction de la nature de la demande ou des secteurs qui lui sont atta-

chés. S'il s'agit d'un secteur industriel spécifique caractérisé par un schéma oligopolistique, cette question peut dans ce cas devenir problématique, dans le sens où même les sociétés innovatrices ne peuvent constituer leurs ressources financières et leur capital savoir-faire qu'à travers la commande publique. Par contre, s'il est question d'un autre domaine qui peut se substituer ailleurs, dans ce cas les acteurs opérateurs nationaux doivent aussi s'ouvrir sur les autres marchés en anticipant la demande dans sa nature et sa quantité projetée.

**Il est prévu l'élaboration d'un code d'éthique et déontologie, dans le cadre de la lutte contre la corruption, s'inscrit-il dans le cadre de la dépenalisation de l'acte de gestion ?**

Il s'agit d'une disposition qui, pendant quelques années, était prévue dans les caveaux des cahiers des

charges ou dans certaines clauses spécifiques de quelques contrats avec les partenaires étrangers. Sa transformation en code se traduit par la volonté des pouvoirs publics de substituer la dépenalisation de l'acte de gestion par un engagement déclaratif qui implique toutes les parties dans le cas où un cas délictuel ou quasi-délictuel serait déclaré.

**Un conseil des marchés publics et un observatoire central des marchés publics sont prévus. Quelles seront leurs missions selon vous ?**

Hormis sa nature administrative de consolidation et de suivi qu'on peut lui attribuer, cet observatoire aura peut-être d'autres prérogatives de veille et de force de proposition pour ajuster et améliorer les textes réglementaires selon les faits conjoncturels probables dans le futur.

■ W.O.H.

## LA BUREAUCRATIE MINE LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS

# LE MAL ALGÉRIEN

■ **CE SONT** ces petits monstres qui freinent la machine, brouillent toute lisibilité et obligent le pays à avancer par sauts miniatures, à peine visibles par le citoyen.



■ Salah BOUCETTA

**L'**un des défis majeurs de l'Exécutif Benabdecherrahmane et au-delà, de tout l'Etat, consiste à raccourcir les délais de la mise en place des outils de la relance économique, dont les prémices sont souhaitées pour l'année en cours. L'intérêt de faire vite est stratégique pour les autorités centrales du pays qui ont grandement besoin d'envoyer des signaux véritablement positifs à la société. Agir sur le temps pour plus d'efficacité de l'action publique permet de densifier les résultats sur le terrain et rendre autrement plus visible la volonté politique très souvent exprimée par le président de la République. Le temps c'est de l'argent, dit-on, et son économie revient à éliminer les entraves qui se dressent entre la détermination de l'autorité politique et la concrétisation effective des promesses faites aux citoyens. Le président de la République qui a, maintes fois, pesté contre l'immense écart séparant la décision de l'action, mesure l'ampleur du défi et s'emploie à réparer les méfaits de la bureaucratie. Les autorisations spéciales dérivées à des



Le monstre bureaucratique qui a survécu à toutes les tentatives de destruction, est loin d'être battu

opérateurs nationaux, dont les unités de production sont bloquées, traduisent l'engagement du président Tebboune à lutter contre la bureaucratie ambiante. À travers cette décision, le chef de l'Etat n'a fait que joindre l'acte à la parole. Il a, en effet, souvent dit franchement son aversion des embûches qu'on met sur le chemin des opérateurs économiques. Il l'a certainement dit plus que n'importe quel président avant lui. Le monstre bureaucratique, qui a survécu à toutes les tentatives de destruction, et même au Mouvement populaire, est loin d'être battu. D'ailleurs, les Algériens le découvrent à leurs dépens à chaque fois qu'ils se

retrouvent face à un guichet. Tous ces petits et grands fonctionnaires causent un tort, parfois irréparable à l'économie nationale. Combien de grands projets n'ont pas vu le jour et ont été délocalisés dans un autre pays, en raison du temps rallongé par un commis de l'Etat. Ce dernier peut se nichier dans une petite administration communale ou bien placé dans l'un des centres de décision, dans un bureau qui a vue sur la baie d'Alger. Ce sont ces petits monstres qui freinent la machine, brouillent toute lisibilité et obligent le pays à avancer par sauts miniatures à peine visibles par le citoyen. Il se dégage ainsi, une fâcheuse

impression que le pays fait du surplace, alors qu'en réalité les choses évoluent dans le bon sens. Mais à une vitesse tellement lente que l'on oublie de capitaliser. Dans pareille situation, le politique au sommet de l'Etat, au niveau de la présidence de la République, au Premier ministre ou au sein des départements ministériels aura du mal à convaincre une opinion publique qui reçoit les annonces, mais très rarement leur concrétisation à temps. Les exemples de belles promesses, réalisées avec un grand retard, jusqu'à perdre de leur effet enthousiasme, pallient.

Le président de la République tente de casser la

colonne des bureaucrates, mais ces derniers opèrent toujours. L'on retiendra à ce propos que pendant que le médiateur de la République débloque des situations, il en est plein d'autres qui se compliquent dans le même temps. Aussi, l'action de l'Etat doit-elle être faite et permanente contre la bureaucratie. En ces temps d'espoir de réunir la relance économique, aidée par l'embellie pétrolière, l'Algérie doit absolument transformer son essai. Il est urgent d'adopter une stratégie qui se veut offensive. Il est vrai qu'on ne peut obtenir des résultats instantanément, et le président de la République le sait parfaitement, mais son attitude met la pression sur l'administration et pousse le monstre bureaucratique vers ses derniers retranchements. La guerre sera certainement difficile, mais elle devra absolument être courte. Le temps joue contre le pays. Il est urgent de libérer, en quelques mois, de larges espaces, actuellement, sous emprise de la bureaucratie. Et c'est tout le sens du discours présidentiel qui a conscience que l'Algérie est en course contre la montre. Le pays dispose des compétences humaines et des richesses naturelles pour prendre son envol, mais à condition de se délester du poids de la bureaucratie criminelle **S.B.**

## L'AUBAINE D'UNE PÉNURIE

PLUTÔT donc que d'espérer une baisse des prix sur les marchés mondiaux, qui risque de ne pas survenir, l'Algérie devra se mettre rapidement à la trituration et la production des graines.



■ HASNA YACCOUB

Comment peut-on vivre une pénurie lorsqu'on produit plus que l'on consomme ? C'est la réponse à cette question que tentent d'avoir des parlementaires qui, constitués en commission, sillonnent certaines régions du pays pour mener leur enquête auprès des usines de production et des acteurs de la chaîne de distribution. Leur rapport est très attendu afin de comprendre les raisons des tensions passagères sur ce produit de large consommation. Au-delà du rapport et en recourant à la simple logique, il est évident qu'aucune tension ne devrait se produire en cas de surproduction. D'ailleurs, le directeur général du contrôle économique et de la

répression des fraudes au ministère du Commerce, Mohamed Louhaidia, a affirmé, la semaine dernière, que le stock actuel de l'huile de table est suffisant pour approvisionner le marché pendant 24 jours sans interruption. Cela implique donc que la pénurie est provoquée par la spéculation ou par des lenteurs administratives. Pour la dernière déficience en Algérie, il semble qu'elle a été causée par la conjugaison de ces deux facteurs.

En effet, les services de lutte contre la fraude, du ministère du Commerce, aidés par la Gendarmerie nationale, ont fait état et à plusieurs reprises, des résultats de leur traque quotidienne contre les spéculateurs et les contrebandiers et la saisie de plus de 26 tonnes d'huile subventionnée, confirmant ainsi cet état de fait. De même que la condamnation, dernièrement, à de lourdes peines de prison de deux spéculateurs par le tribunal de Constantine. À côté de la spéculation, le Premier minis-

tre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, a estimé que la pénurie de certains produits de consommation, comme l'huile de table, qu'a connue récemment le marché national, était due principalement à « une perturbation dans la distribution », assurant d'un retour à la normale « durant les prochains jours ».

Dans une déclaration à la presse, en marge de la cérémonie de remise des affectations budgétaires aux différents départements ministériels au titre de la loi de finances 2022, Benabderrahmane a indiqué que ce dysfonctionnement « résulte des procédures et formalités accomplies par certaines usines vers la fin de chaque année, telle que l'opération d'inventaire qui entraîne une baisse du rythme de distribution ».

À bien voir, quelle que soit la raison des tensions sur l'huile de table en Algérie, le problème n'est pas uniquement de trouver son origine, mais aussi de réduire la facture des subventions de

cette denrée qui ne cesse d'augmenter. L'Algérie, qui est le 2<sup>e</sup> consommateur africain d'huile de soja et le 4<sup>e</sup> importateur mondial de la denrée, a dû déboursier en termes de compensations pour les producteurs, plus de 287 millions de dollars (40 milliards de dinars). Grâce à ce soutien, les prix de ce produit en Algérie ont été de 40 à 50 % moins élevés en 2021 par rapport au niveau des prix dans le monde.

Mais il ne s'agit bien évidemment pas de lever les subventions et laisser le citoyen face à une augmentation vertigineuse des prix. L'État doit impérativement faire face à une crise liée à la flambée du soja sur le marché mondial en pensant à la subvention de la production locale.

Plutôt donc que d'espérer une baisse des prix sur les marchés mondiaux qui risque de ne pas survenir, l'Algérie devra se mettre rapidement à la trituration et la production des graines.

H.Y.



LOI DE FINANCES 2022

## Des mécanismes d'aliénation des marchandises plus souples

**LES MÉCANISMES** d'aliénation des marchandises saisies par les Douanes algériennes sont devenus «plus souples» dans le cadre des dispositions de la Loi de Finances (LF) 2022, ont estimé lundi à Constantine des spécialistes de l'administration douanière au cours d'une rencontre spécialisée sur «la saisie douanière des marchandises».

Désormais, les moyens de transport saisis peuvent être vendus sur la base d'une autorisation émanant des instances judiciaires, avant qu'un jugement ou un arrêt définitif ne soient rendus, a expliqué le chef de l'inspection divisionnaire des Douanes à Constantine, l'inspecteur divisionnaire Abdelfatah Mehazzen. Les marchandises saisies peuvent être détruites avant qu'un jugement ou un arrêt définitif de

confiscation ne soient rendus, selon les précisions fournies par le même responsable qui a mis en avant l'importance des mesures prises dans le cadre de la LF 2022 dans l'assouplissement des actions menées par l'administration douanière s'agissant des marchandises saisies.

Les assouplissements contenus dans la LF 2022 en matière d'aliénation des marchandises saisies, permettent une meilleure prise en charge des marchandises, d'éviter son stockage dans les dépôts, et les charges de conservation et de stockage, ont détaillé des experts de l'administration douanière de Constantine qui ont fait état des avantages qu'auront ces mesures sur le Trésor public. Dans ce cadre, les participants à cette rencontre spécialisée à laquelle ont assisté des représentants de la Gendarmerie

nationale, de la Sûreté nationale et du secteur de la justice, ont salué les mesures prises par l'État en matière de réglementation douanière pour protéger les intérêts du Trésor public et des citoyens.

Au cours de la séance de débats animée lors de cette rencontre spécialisée, les représentants du secteur de la justice ont insisté sur l'importance de consolider la coordination avec l'administration douanière, notamment en ce qui concerne la saisie du matériel sensible, la drogue et les stupéfiants.

Cette rencontre spécialisée, organisée à l'initiative de la Cour de justice de Constantine, s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'information et de communication arrêtée par le secteur de la justice.

H. B.

## FINANCE ISLAMIQUE

### La BEA lance à Alger deux nouveaux guichets

**LA BANQUE** extérieure d'Algérie (BEA) a procédé, lundi à Alger, au lancement de deux nouveaux guichets dédiés à la commercialisation des produits de la finance islamique au niveau de ses agences, sises à Mohamed Belouizdad (Alger-Centre) et de Cheraga (Alger-Ouest). Présidant l'inauguration officielle du guichet de la finance islamique de l'agence de Mohamed Belouizdad, le DG de la BEA, Lazhar Latreche, a expliqué que sa banque propose, au total, sept produits islamiques au profit des particuliers et deux produits destinés aux entreprises, affirmant qu'elle envisage également d'élargir «progressivement» les guichets de la finance islamique à ses autres agences, tout en diversifiant sa gamme de produits. «Rien que pour l'année 2022, nous comptons ouvrir des guichets commercialisant les produits de la finance islamiques à travers 44 agences», a-t-il fait savoir. Cette démarche s'inscrit dans la continuité du lancement, fin décembre dernier, de l'activité «finance islamique» par la BEA au niveau de son agence «Amirouche» (Alger). La BEA propose dans le cadre de cette nouvelle activité une gamme de produits d'épargne et de financement, conformes aux préceptes de la charia et certifiés par le comité charaïque de la Banque et par l'Autorité nationale charaïque de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique. La gamme de ces produits inclut le compte d'investissement islamique non restreint à terme pour particuliers et pour entreprises, le compte dépôt islamique pour particuliers, le compte courant islamique, le compte épargne islamique, le compte dépôt d'investissement non restreint à terme, ainsi que la formule Mourabaha automobile, consommation et immobilière. **M. B.**

## Mouvement partiel dans le corps des douanes

La Direction générale des douanes (DGD) a annoncé, lundi, un mouvement partiel ayant touché les cadres douaniers au niveau central et régional, a indiqué un communiqué de la direction. Le directeur général des douanes Noureddine Khaldi a supervisé la cérémonie d'installation de huit cadres supérieurs au niveau de la DGD dans les postes de : inspecteur général des services des douanes, directeur des études, directeur de la législation, de la réglementation et des régimes douaniers, directeur du renseignement et de la gestion des risques, directeur de la sécurité et de l'activité opérationnelle des brigades, directeur de

l'information et de la communication, directeur de l'administration des moyens et directeur des études et de la prospective. En complément du mouvement partiel des cadres des douanes au niveau des territoires de compétence des directions régionales des douanes, il a été procédé à la nomination des directeurs régionaux des douanes à Alger extérieur et Oran. Ce mouvement périodique vient en concrétisation de «l'approche stratégique et du rôle central des services des douanes algériens, afin d'assurer les mécanismes garantissant le traitement douanier efficace dans tous ses aspects, renforcer l'efficacité du rôle du contrôle

strict, faire face à toute forme de fraude, de trafic et de crimes économiques transfrontaliers, pour défendre et protéger l'économie nationale et le citoyen», ajoute la même source. Ce mouvement partiel des cadres supérieurs du corps douanier «renforce les efforts des douanes sur le terrain suivant une approche se fondant sur la gestion des ressources humaines, la compétence et le ferme engagement en vue de promouvoir et moderniser le service public des douanes et concrétiser la nouvelle orientation stratégique économique au profit du citoyen et du pays».

APS

**LA GRÈVE DES AVOCATS SE POURSUIT**

# C'est le statu quo !

**La grève initiée par les avocats à l'appel de l'Union nationale des ordres des avocats (Unoa) se poursuit. Aucun contact n'a pour le moment été établi entre le représentant des robes noires et le ministère des Finances. Le président de l'Unoa se félicite de la grande mobilisation des avocats et affirme que d'ici la fin de la semaine, une réunion du bureau de ladite union décidera des actions prochaines à mener pour poursuivre la protestation contre le régime d'imposition.**

Depuis jeudi dernier, les tribunaux sont quasiment paralysés suite au mouvement de grève auquel avait appelé l'Union nationale des ordres des avocats (Unoa). Son président se félicite du taux de suivi très élevé du boycott de l'ensemble du travail judiciaire. Après quatre jours de protestation, c'est le statu quo puisque aucun contact entre les représentants des avocats et le ministère des Finances n'a été établi. Brahim Tayero, prési-

dent de l'Unoa affirme n'avoir encore rien reçu de la part dudit ministère. Il ajoute que le bureau de l'Unoa tiendra une réunion au plus tard au début de la semaine prochaine pour décider de la nature des actions à entreprendre, en plus de la grève qui a un caractère illimité.

La décision du boycott avait été prise lors de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de ladite union, à Constantine, en date du 8 janvier dernier. Et au cours de laquelle le président de l'Unoa a, une fois de plus, dénoncé les dispositions « arbitraires » de la loi de finances 2022 qui prévoit un nouveau mode d'imposition avec la révision à la hausse des impôts de 12% à 50% de manière « injustifiée », la mise en place de mesures bureaucratiques « inefficaces » et la discrimination entre les différentes catégories concernées par l'impôt sur le revenu global (IRG).

Depuis le mois d'août dernier, les avocats n'ont eu de cesse de dénoncer les dispositions incluses dans la loi de finances 2022 et l'Unoa avait frappé à toutes les portes pour

réclamer un retour à l'imposition à la source. Des séances de travail avaient réuni ses membres avec des représentants des deux Chambres du Parlement, du ministère des Finances mais également de la Direction générale de impôts avant que les avocats ne constatent que les dispositions de la loi de finances avaient finalement été votées sans aucun changement.

L'Unoa, qui dénonce une situation de blocage, tient pour responsable le ministre des Finances de la situation de blocage actuelle en raison de la fermeture de tous les canaux de dialogue, en dépit des nombreuses correspondances qui lui avaient été adressées. Tout en rappelant leur refus catégorique de se soumettre au nouveau régime d'imposition, les avocats affiliés à l'Unoa lancent un appel au président de la République afin que des dispositions transitoires soient prises en attendant l'élaboration de la loi de finances complémentaire dans laquelle les avocats espèrent un retour à l'imposition à la source.

N. I.

## L'ÉDITO

PAR AKLI REZOUALI

## Confiance

“ À travers le ton donné par les pouvoirs publics pour débloquer de nombreux projets d'investissement suspendus en raison de contraintes bureaucratiques, un virage est peut-être amorcé pour réinstaurer la confiance indispensable à la libération de l'acte d'investir et d'entreprendre...”

L'investissement, l'entreprise, la consommation et l'épargne des ménages sont des moteurs incontournables de la croissance et du décollage économique. Aussi prépondérante et soutenue que puisse être l'action économique et sociale de l'État, elle ne peut se substituer sempiternellement aux règles et principes naturels du marché. Des règles qui requièrent que l'ensemble des agents économiques – producteurs, consommateurs et épargnants – peut garantir non seulement une offre compétitive en biens et services, mais aussi un cycle naturel et systématique de régulation des prix. Une telle orientation permettrait ainsi d'enclencher un cycle économique vertueux et non plus vicieux, à travers surtout des comportements économiques rationnels et une épargne suffisamment bancarisée pour parvenir, in fine, à secouer le calamiteux joug de la dépendance à la rente pétrolière.

Au-delà des théories avenantes et de la bien-pensance ambiante, le fait est qu'aujourd'hui, l'entreprise et les acteurs économiques doivent prendre le relais de la croissance et de la diversification économique en Algérie, sans plus se retourner vers l'argent et la commande publique ni s'attarder sur les cours peu fiables du pétrole et du gaz.

Pour ne pas répéter encore les mêmes échecs et ne pas continuer à retomber éternellement dans les mêmes crises cycliques de rente pétrolière, il faudrait privilégier le "compter-sur-soi", la rationalité économique et la mise en confiance des acteurs économiques et des citoyens, de sorte à créer une dynamique de développement solide et à long terme.

À travers le ton donné par les pouvoirs publics pour débloquer de nombreux projets d'investissement suspendus en raison de contraintes bureaucratiques, un virage est peut-être amorcé pour réinstaurer la confiance indispensable à la libération de l'acte d'investir et d'entreprendre. Une étape importante et essentielle, mais qui peut s'avérer insuffisante pour enclencher un véritable saut qualitatif dans les modes de gestion et de gouvernance économique.

Sans doute faudrait-il œuvrer encore davantage et à tous les niveaux pour renouer la confiance... non seulement entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques, mais aussi avec l'ensemble des segments de la société – médias compris – afin d'instaurer une véritable synergie autour d'un grand projet de développement économique et social, propre à garantir l'avenir des futures générations. ■

BOYCOTT DE L'ACTIVITÉ JUDICIAIRE PAR LES AVOCATS

# Le statu quo !

*Cinq jours après le début de la grève décidée par l'Union nationale des Ordres des avocats (UNOA), en signe de contestation du nouveau régime fiscal imposé à leur corporation dans le cadre de la loi de finances 2022, les salles d'audience des tribunaux et des cours de justice demeurent toujours paralysées et les autorités n'ont encore fait montre d'aucune intention d'ouvrir un quelconque dialogue avec les grévistes.*

**C**ontacté hier, le président de l'Ordre des avocats de Tizi Ouzou, M<sup>r</sup> Saïah Brahimi, a été formel. "Jusqu'à ce matin, les autorités n'ont fait aucun signe. C'est toujours le statu quo ! Mon langage est aussi celui du président de l'Union : la balle est dans le camp des autorités", nous a déclaré M<sup>r</sup> Brahimi. "En ce qui nous concerne, notre décision est toujours d'actualité. L'assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue le 8 janvier dernier à Constantine, a pris une décision de boycotter toutes les activités judiciaires jusqu'à la satisfaction de notre revendication et tant que les autorités concernées continuent à faire la sourde oreille, ce boycott sera de mise et il sera maintenu jusqu'à nouvel ordre", a-t-il ajouté précisant que ce nouvel ordre ne peut avoir lieu que dans le cas où il y aurait un appel à s'asseoir à une table des négociations. Des négociations qui



peuvent être engagées, soutient-il, par le ministre des Finances, directement ou via le ministère de la Justice comme cela s'est déjà effectué en 2020 lorsque les autorités s'étaient résolues à prendre en charge le même problème posé par les avocats à l'époque. À noter que ces affirmations du bâtonnier de Tizi Ouzou sont venues contredire formellement l'annonce faite avant-hier par son confrère le bâtonnier de Constantine concernant de supposées négociations qu'aurait engagées le ministre de la Justice avec les avocats. Le bâtonnier de Constantine, qui intervenait dans les colonnes de nos confrères d'El Watan, expliquait que la réunion prévue par l'Ordre national des avocats pour mardi prochain afin de discuter des prochaines actions a été différée car le ministre de la Justice est en train de mener des contacts avec toutes les parties concernées pour trouver un compromis et reprendre l'activité en suspens. Or, selon M<sup>r</sup> Brahimi, aucun contact n'est jusque-là engagé par les autorités avec l'Union nationale des Ordres des avocats. S'agit-il donc d'un simple impair de communication ? En tout cas tous les avocats contactés se sont montrés confiants tant, mettent-ils en avant, la transparence est ce qui caractérise le plus le fonctionnement de leur organisation. "Et puis, s'il y a négociations engagées par les autorités c'est plutôt tant mieux puisque c'est justement le but recherché à travers ce mouvement", nous dira un avocat rappelant que ce boycott a été justement décidé parce que les portes du dialogue autour du régime fiscal applicable aux avocats ont été fermées par les autorités malgré tous les courriers qui leur ont été adressés. En attendant, l'activité judiciaire est quasiment paralysée, comme en témoignent les nombreux reports de procès.

SAHRI LESLOUS

## RENSEIGNEMENTS SUR L'ORIGINE DES MARCHANDISES EXPORTÉES

## Les Douanes annoncent de nouvelles procédures

Le directeur général des Douanes, Noureddine Khaldi, a fait savoir, hier, à Alger, que ses services appliqueront, à partir du 1<sup>er</sup> mars prochain, la nouvelle procédure de demande de renseignements sur l'origine des marchandises exportées, et ce, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Présidant l'ouverture d'une journée d'information sur les amendements apportés au système harmonisé et la nouvelle procédure relative aux décisions anticipées sur l'origine des marchandises, organisée au profit des opérateurs économiques et des transitaires, M. Khaldi a précisé que cette mesure, dite "renseignement contraignant sur l'origine des marchandises", fournira plus de "certitude et de clarté" aux exportateurs algériens en matière d'engagements commerciaux fondés sur des décisions juridiquement contraignantes et de choix de leurs clients en fonction du traitement tarifaire qui sera réservé à leurs produits dans les pays importa-

teurs, et ce, dans le cadre des accords commerciaux préférentiels. Selon M. Khaldi, cette mesure permettra aux opérateurs économiques activant dans le domaine de l'export d'obtenir des décisions anticipées reprenant des renseignements contraignants sur l'origine algérienne de leurs marchandises avant la déclaration en douane.

Elle contribuera également, a-t-il ajouté, à la promotion de la marque algérienne au niveau mondial, d'autant que la présentation des décisions anticipées sur l'origine des marchandises aux autorités douanières des pays importateurs représente "une preuve acceptable et suffisante" en cas de doutes qui pourraient être soulevés par ces autorités sur l'origine des produits algériens exportés dans le cadre des accords préférentiels.

Évoquant la mesure relative aux amendements à la nomenclature annexée à la Convention sur le système harmonisé (SH 2022), entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier courant et introduits à la date fixée par l'OMD, M. Khaldi a expli-

qué que ces amendements - au nombre de 351 - ont touché une importante partie des marchandises dans plusieurs secteurs. L'objectif principal de ces amendements est la prise en charge des aspects en lien avec la santé et la sécurité du citoyen, la protection de la société, la lutte contre le terrorisme, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et également l'adaptation aux développements technologiques et pratiques commerciales de l'heure.

Il s'agit aussi de prendre en charge les produits spécifiques encadrés par les différentes conventions internationales (produits affectant la couche d'ozone, contrôle des déchets dangereux aux frontières, drogues, produits chimiques et énergies renouvelables), selon les précisions du directeur général des Douanes.

Ces amendements ne touchent pas l'aspect portant sur les taux des droits et taxes à l'importation figurant au tarif douanier, a-t-il encore précisé.

APS

## FINANCE ISLAMIQUE

**La BEA lance  
deux nouveaux guichets**

■ La Banque extérieure d'Algérie (BEA) a procédé, hier, à Alger, au lancement de deux nouveaux guichets dédiés à la commercialisation des produits de la finance islamique au niveau de ses agences sises à Mohamed-Belouizdad (Alger-Centre) et Cheraga (Alger-Ouest). Présidant l'inauguration officielle du guichet de la finance islamique de l'agence Mohamed-Belouizdad, le directeur général de la BEA, Lazhar Latreche, a expliqué que sa banque propose sept produits islamiques au profit des particuliers et deux produits destinés aux entreprises, affirmant qu'elle envisage également d'étendre "progressivement" les guichets de la finance islamique à ses autres agences, tout en diversifiant sa gamme de produits. "Rien que pour l'année 2022, nous comptons ouvrir des guichets commercialisant les produits de la finance islamique à travers 44 agences", a-t-il fait savoir. Cette démarche s'inscrit dans la continuité du lancement, fin décembre dernier, de l'activité "finance islamique" par la BEA au niveau de son agence Amirouche (Alger). La BEA propose, dans le cadre de cette nouvelle activité, une gamme de produits d'épargne et de financement conformes aux préceptes de la charia et certifiés par le comité charaïque de la banque et par l'Autorité nationale charaïque de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique. La gamme de ces produits inclut le compte d'investissement islamique non restreint à terme pour particuliers et entreprises, le compte dépôt islamique pour particuliers, le compte courant islamique, le compte épargne islamique, le compte dépôt d'investissement non restreint à terme, ainsi que les formules Mourabaha automobile, consommation et immobilière.

R. E.



LE BUDGET DES MÉNAGES FORTEMENT ÉPROUVÉ

# Hausse généralisée des prix

● Le pouvoir d'achat des Algériens continue de baisser face à la hausse galopante des prix des produits alimentaires.

L'inflation qui s'est installée depuis un moment déjà, se poursuit toujours. Les prix des produits alimentaires ne cessent d'augmenter. Après avoir disparu des étagères pendant plusieurs jours, le lait en boîte a réapparu, ces tout derniers jours, mais avec un prix plus élevé. De 100 puis 110 DA, il est passé désormais à 130, voire 140 DA. Selon des informations, son prix à la source tourne autour de 115 DA, comme l'a confirmé à *El Watan* un représentant commercial d'une chaîne de distribution agroalimentaire activant dans la capitale. Des dépenses supplémentaires pour beaucoup de ménages, alors que la tension autour du lait en sachet (subventionné) est toujours là, les files d'attente étant visibles au niveau de chaque point de vente de ce produit de large consommation. Ceci, alors que le kilogramme du lait en poudre a dépassé les 800 DA. Une hausse qui concerne également le reste des produits laitiers. Cette semaine, les prix du yaourt ont également augmenté d'environ 5 DA l'unité pour ce qui est de certaines gammes. Le prix d'une bouteille de «L'ben» (petit-lait) est passé de 115 à 140 DA. De même pour certaines marques de fromage qui ont connu cette semaine des hausses de 30 DA pour les boîtes de 16 unités. «Je n'arrive plus à suivre. Ces dernières semaines, à chaque fois que je vais m'approvisionner chez les grossistes, je trouve de nouveaux tarifs sur un nombre de produits», nous dira un commerçant. Ces nouvelles hausses ne sont pas propres aux produits laitiers, bien entendu. Des biscuits, détergents, pâtes et autres ont connu aussi des augmentations. «Aujourd'hui (hier ndr), une biscuiterie a augmenté le prix du carton de son produit de 70 DA. Certains détergents aussi ont connu des hausses de 5 à 10 DA», précise un commerçant qui a tenu à rappeler que depuis un



Le lait en boîte a réapparu, ces tout derniers jours, mais avec un prix plus élevé. De 100 puis 110 DA, il est passé à 130, voire 140 DA

moment déjà le conditionnement de certains produits a graduellement changé, et en plusieurs étapes, passant, pour la lessive en poudre par exemple de 500 à 320 g et pour le liquide (lavel) de 0,750 à 0,650 l.

## INFLATION GALOPANTE

Si les hausses ayant touché certains produits n'ont pas beaucoup d'incidences sur les ménages qui peuvent s'en passer, totalement ou partiellement, ce n'est pas le cas du lait, des pâtes ou des légumes secs par exemple, pour lesquels les familles consacrent d'importantes dépenses. D'autant que même les fruits et légumes ou le poulet, pour ne citer

que ceux-là, ont connu la même tendance haussière. Une inflation quasi généralisée qui, pour l'instant, se poursuit, mettant en difficulté le pouvoir d'achat de beaucoup d'Algériens dont les revenus n'ont pas bougé ou très peu, depuis plusieurs années. C'est d'ailleurs dans cet ordre-là que les autorités ont introduit dans la loi de finances (LF-2022) une mesure applicable dès ce mois de janvier, visant la réduction de l'impôt sur le revenu global (IRG). Une augmentation de salaire qui sera de l'ordre de 2400 DA pour un salaire de 40 000 DA ou de 2700 DA pour une mensualité de 50 000 DA, par exemple, selon un barème dévoilé

le 5 janvier dernier par la Direction générale des impôts (DGI). Cela suffirait-il pour «compenser» les pertes dues à l'inflation galopante ? Pas évident, les produits ayant connu des hausses importantes cette dernière année. Et encore, cela dans le cas où le secteur privé répercute cette réduction de l'IRG sur les salaires des employés. Dans ce même sillage, le gouvernement promet la révision du point indiciaire (PI) dans la Fonction publique avant fin avril. Entre-temps, le pouvoir d'achat des Algériens continue de baisser face à la hausse galopante des prix des produits alimentaires.

Abdelghani Aïchoun

## RAPPORT DE *THE ECONOMIST* SUR L'ÉCONOMIE AFRICAINE POUR L'ANNÉE 2022

# Une amélioration relative de la croissance

Dans un rapport sur les perspectives économiques pour l'année 2022 dans les pays du Moyen-Orient et en Afrique, *The Economist* s'attend à une amélioration modeste de la croissance économique, grâce notamment à la hausse de prix des matières premières. «L'Afrique pourrait être la seule région, à l'exception du Moyen-Orient, qui connaîtra une accélération de la croissance économique en 2022, mais cela reflète en grande partie une amélioration modeste dans un contexte qui reste très difficile», indique le rapport. Le même document souligne que si l'année 2021 a été difficile, la reprise en cours en Afrique peut être décrite comme un patchwork de performances variables. «La plupart des poids lourds de la région, à savoir l'Algérie, l'Angola, l'Éthiopie, le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Soudan et la Zambie, seront encore une fois sous-performants», prévoit *The Economist*. Par contre, indique encore le même rapport, la dynamique sera meilleure dans de petites économies, comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Ghana en Afrique de l'Ouest, et l'Ouganda le Rwanda la Tanzanie et dans une moindre mesure le Kenya en Afrique

de l'Est, qui «ouvriront la voie à une croissance du PIB réels». Dans son ensemble, le continent bénéficiera d'une forte demande mondiale sur les matières premières dont les prix connaissent déjà des hausses, notamment les hydrocarbures les métaux et minéraux, le bois et les produits alimentaires. «Les pays les plus touchés par les fluctuations des prix des matières premières sont les grands groupes énergétiques, comme l'Algérie, l'Angola, l'Égypte, la Libye et le Nigeria, ainsi que les États miniers à grande échelle, comme le Botswana, la RDC, le Ghana, la Mauritanie, le Maroc, la Namibie, le Niger le Sierra Leone, l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe.» La tendance haussière des prix des matières premières devrait se poursuivre en 2022, bien qu'à un rythme plus lent, prédit *The Economist* en notant que c'est de bon augure pour les revenus des entreprises et les cours des actions en Afrique.

*The Economist* prévoit un prix moyen du baril à 75 dollars pour toute l'année 2022. Le même rapport relativise toutefois l'effet de ces hausses de prix. «Cette forte demande et les prix élevés fourniront une aubaine financière temporaire

et un certain répit financier momentané pour les exportateurs africains», est-il précisé dans le rapport. Par ailleurs, la contre-performance continuera d'impacter le secteur du tourisme et des voyages. Les pays dont les revenus dépendent de ce secteur souffriront de la persistance de la pandémie de Covid-19 et les risques d'apparition de nouveaux variants. Outre cet aspect, une pression sur les taux de change continuera de fragiliser les économies africaines. «La plupart des pays africains verront leur monnaie perdre de la valeur par rapport au dollar américain en 2022... 54 États africains prévoient de connaître une dépréciation nominale entre fin 2021 et fin 2022... La dépréciation de la monnaie par rapport au dollar aggravera les pressions inflationnistes en Afrique et exacerbera les problèmes de service de la dette extérieure parmi les États très endettés de la région», indique le même rapport en s'attendant à ce que 30 pays africains connaîtront une inflation moyenne annuelle des prix à la consommation égale ou supérieure à 5% en 2022. Un taux d'inflation à deux chiffres touchera l'Angola, l'Éthiopie, le Nigeria, la Zambie et le Zimbabwe. N. B.

## BOUBEKEUR SELLAMI, CONSEILLER-EXPERT FISCAL, À **EL MOUDJAHID** : «L'IRG DOIT CÉDER LA SUPRÉMATIE À LA TVA»

Le nouveau barème de l'impôt sur le revenu global (IRG), révisé à la baisse, dans le sillage de la loi de finances 2022, ouvre la voie à une augmentation des salaires, dès ce mois de janvier, selon des taux fixés sur la base du niveau du revenu suivant un barème progressif gradué sur six paliers.

Cette révision de l'IRG ordonnée par le Président de la République qui a instruit le gouvernement de «la nécessité de prendre toutes les dispositions pour préserver le pouvoir d'achat des citoyens», intervient en application de l'article 31 qui a ainsi modifié le barème progressif de cet impôt fixé dans l'article 104 du code des impôts directs et taxes assimilées (CIDTA), avec l'objectif de permettre une réduction de l'IRG évoluant selon le salaire imposable (et non pas le salaire net), selon six paliers. Faut-il souligner que l'impôt sur le revenu global, prélevé à la source, payé par les salariés composait jusque-là plus du quart de la structure de la fiscalité ordinaire budgétisée.

Une injustice longtemps dénoncée par les salariés qui revendiquait une équité en matière de charges fiscales. En mars de l'année dernière, le ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, actuellement Premier ministre, déclarait sur les ondes de la radio algérienne (chaîne III) que l'IRG représentait près de la moitié de la fiscalité ordinaire qui couvre 60% du budget de fonctionnement de l'Etat. Aïmene Benabderrahmane avait affirmé, à ce titre que, cet impôt constituait 43 à 45% du revenu de la fiscalité ordinaire jugeant ce taux



«énorme et handicapant» pour les fonctionnaires et les employés. Aïmene Benabderrahmane devait ajouter que «le produit fiscal de l'IRG/salaire ne doit pas constituer cette marge dans la fiscalité ordinaire».

Et de souligner la nécessité pour l'Etat de trouver un mécanisme de redistribution de cette pression fiscale à travers notamment l'élargissement de l'assiette fiscale qui passe par la lutte contre l'économie informelle. Mais, en fait, que sera l'impact de la réduction de l'IRG sur la structure de la fiscalité ordinaire ?

L'expert et conseiller en fiscalité, Boubekour Sellami, que nous avons sollicité à ce propos, précise d'emblée que, «L'IRG/SALAIRE détient la part de lion et occupe la première place dépassant de loin tous les autres impôts et taxes y compris la TVA, qui frappe la majorité écrasante des consommations en biens et services (régime du réel)». Il indique, dans le même registre, que «Le produit

de l'IRG/Salaires qui a enregistré en 2020 et 2021 les taux de 29,18% et 28,7% respectivement, du montant global de la fiscalité ordinaire qui était de 2625 Mds DA pour 2020 et 2651 Mds DA pour 2021, doit céder cette suprématie à la TVA en attendant le retour à la hausse du produit de l'IRG dans 3 à 4 années par l'effet de la relance économique et la création de postes d'emploi et l'inclusion du marché parallèle, sachant que le nombre d'emplois dont les revenus ne sont ni recensés ni fiscalisés est très important».

A propos de l'impact attendu de la mise en œuvre du nouveau barème de l'IRG, Boubekour Sellami souligne, qu'«En effet, la révision du barème IRG, et les autres dispositions de réduction, abattement et exonération accordées par la LF 2022 baisseront le produit de l'IRG de 796 Mds DA en 2021 (clôture) à 652 Mds DA en 2022 (prévisions) avec une baisse importante de 144 Mds DA». Et d'ajouter que «cette baisse qui accentue le déficit budgétaire sera compensée partiellement par le produit de l'impôt sur la fortune, l'inclusion fiscale et la fiscalité locale (taxe foncière, taxe d'assainissement, la taxe de séjour...).

L'expert assure que «Toutefois, le produit de l'IRG reprendra à nouveau», en référence aux prévisions du ministère des Finances, «une tendance ascendante (en volume et non en proportion) pour atteindre le niveau de 680 Mds DA et 707 Mds DA en 2023 et 2024 respectivement pour se stabiliser au niveau de 23% de la fiscalité ordinaire».

**D. Akila**

## POSTE FRONTALIER DE DEBDEB L'ALGÉRIE PRÊTE À EXPORTER VERS LA LIBYE

Le directeur général des Douanes algériennes (DGD), Noureddine Khaldi, a affirmé, hier à Alger, que la partie algérienne était tout à fait prête au lancement des opérations d'exportation vers la Libye à travers le poste frontalier de Debdeb. Dans une déclaration de presse en marge des travaux de la journée d'information sur les amendements du Système harmonisé (SH) et la procédure relative aux décisions préalables concernant l'origine des marchandises, M. Khaldi a fait savoir que «la partie algérienne est tout à fait prête au lancement des opérations d'exportation vers la Libye via le poste frontalier de Debdeb». Les services des Douanes «œuvrent d'arrache-pied pour promouvoir le produit algérien, notamment au niveau africain, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique établie en la matière par les hautes autorités du pays», a souligné le DG des Douanes. Interrogé sur les mesures prises pour le lancement des exportations à travers ce poste frontalier, notamment la disponibilité de certains équipements nécessaires, dont les scanners, M. Khaldi a dit s'être personnellement enquis, lors des visites effectuées à ces postes, des procédures et mesures prises en prévision de leur ouverture en vue de faciliter les exportations. «Des solutions urgentes seront également prises dans les prochains jours pour le lancement de l'exportation via ce poste», a-t-il fait savoir. Le responsable a également rappelé que «le seul objectif des services douaniers est d'accélérer les opérations d'exportation au profit des opérateurs économiques et de permettre au produit algérien de circuler sur les marchés africains». Concernant l'organisation de la journée d'information sur les amendements du SH, version 2022, et les procédures relatives aux décisions préalables concernant l'origine des marchandises, M. Khaldi a mis en avant l'importance de cette rencontre, à travers laquelle la DGD tend à faire connaître aux opérateurs économiques les nouvelles procédures douanières liées aux opérations d'exportation ainsi que les tarifs douaniers adoptés par l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Cette journée d'information vise à expliquer la tarification harmonisée du système de douane international et faire connaître aux exportateurs algériens la procédure relative aux décisions anticipées en matière de l'origine des marchandises. La question de l'origine des marchandises est devenue «une problématique universelle», a fait observer M. Khaldi, relevant que «les Douanes algériennes œuvrent à travers cette journée d'information à trouver des solutions radicales et à faciliter les procédures au profit des opérateurs économiques en adéquation avec le système harmonisé de la tarification douanière afin d'éviter tout obstacle et pour que l'exportateur ait une totale aisance pour accéder aux marchés mondiaux». Il a été procédé, au cours de cette journée organisée au siège de la DGD, à la présentation de plusieurs interventions par des cadres centraux sur le système harmonisé (version 2022) et les amendements introduits dans ce système, ainsi que la nouvelle procédure pour demander les informations nécessaires sur l'origine des marchandises que l'administration douanière compte lancer effectivement à compter du premier mars prochain. Le président de l'Association nationale des exportateurs algériens, Ali Bey Nasri, a salué l'organisation de cette rencontre «importante», soulignant que les services des Douanes «consentent de grands efforts pour moderniser leur administration et accompagner les opérateurs économiques». M. Nasri a considéré que la nouvelle procédure relative à l'octroi des décisions anticipées en matière d'origine des marchandises «constitue un moyen pour protéger le produit algérien» et se veut «un justificatif» contribuant à surmonter les problèmes soulevés et faciliter les opérations d'exportation ainsi qu'à bénéficier des franchises des droits de douane dans le cadre des conventions des échanges commerciaux conclues avec les pays africains, arabes et européens.

## **E** DITORIAL

La situation des projets gelés commence à se détendre et à se clarifier. L'immobilisme dû à des entraves bureaucratiques dressées contre les entrepreneurs et les créateurs de richesse et d'emploi n'est plus toléré dans ce processus de renouveau économique. Les investisseurs honnêtes n'ont jamais cessé de dénoncer ces blocages et de réclamer des solutions efficaces devant leur permettre de travailler dans la sérénité, loin du parcours du combattant stérile auquel ils sont soumis et des réflexes de bureaucrates peu soucieux du bien public. S'exprimant lors de la Conférence nationale sur la relance industrielle, le Président Abdelmadjid Tebboune a fait savoir que la non-réalisation de projets prêts au lancement contrariés pour des raisons bureaucratiques est un crime contre l'économie perpétré par des personnes qui défendent des intérêts douteux et des calculs politiques. « Il est inconcevable de geler des projets faute d'autorisations administratives malgré la mobilisation de milliards pour leur réalisation, c'est là un comportement antipatriotique », avait affirmé le Président.

## **DÉBLOCAGE**

L'addiction à la rente pétrolière et gazière a souvent tétanisé les esprits, permis que se développe un manque d'initiatives et un déficit d'entrepreneuriat qui ont également constitué des freins structurels hypothéquant fortement toute volonté de voir l'économie algérienne décoller sérieusement.

Il faut rappeler aussi que la pénalisation de l'acte de gestion freinait les capacités des investisseurs et des gestionnaires, à tel point que certains ont gelé de grands dossiers économiques, par crainte de devoir rendre des comptes et pour garder leur poste. Les choses semblent évoluer dans le bon sens, illustré par une prise de conscience salutaire. En témoignent les chiffres avancés par le médiateur de la République, Brahim Merad. Il a fait état de la levée d'obstacles sur 679 projets d'investissement sur un total de 877 projets, en leur délivrant des autorisations d'exploitation et d'entrée en production. Ces projets sont répartis sur 40 wilayas et assurent 39.242 emplois. Le Président Abdelmadjid Tebboune a donné des instructions selon lesquelles l'exposé sur

l'opération de recensement doit inclure, avec précision et en toute transparence, à chaque réunion du Conseil des ministres, la localisation, la nature des projets, les types d'obstacle et le nombre des postes réellement créés. Les investisseurs sont très satisfaits et soulagés de voir enfin l'acte rejoindre la parole. Ils ont compris qu'il ne s'agit pas des slogans, mais d'une politique qui doit s'appliquer sur le terrain, a expliqué Brahim Merad sur les ondes de la radio nationale, soulignant que ceux qui étaient découragés ou devenus amorphes ont repris confiance. Le message est clair : les opérateurs économiques et les investisseurs les plus motivés sont donc conviés à investir dans tous les secteurs et dans toutes les régions du pays dans une équité totale. Par ailleurs, l'État ne laissera pas les jeunes porteurs de projets ou créateurs d'entreprises en rade, dès lors qu'ils sont appelés à bénéficier d'avantages indispensables pour la réussite de leurs projets. C'est de bon augure pour la construction d'un modèle économique en rupture avec un dirigisme inopérant.

El Moudjahid

## حركة جزئية بالمديرية العامة للجمارك

تجسيدا للمقاربة الاستراتيجية والدور المحوري لمصالح الجمارك الجزائرية، لضمان الآليات التي تكفل المعالجة الجمركية الفعالة في جميع جوانبها، وتعزيز فعالية ونجاعة الدور الرقابي بكل صرامة، ومجابهة وردع كل أشكال السفش والتريب والجرائم الاقتصادية العابرة للحدود، دفاعا وحماية للاقتصاد الوطني والمواطن، حسب بيان المديرية العامة للجمارك.

كما تدعم هذه الحركة الجزئية للإطارات السامية لسلك الجمركي بمختلف اختصاصاته، معودات الجمارك الميدانية وفق المقاربة المعتمدة لتسيير الموارد البشرية، المبنية على الكفاءة والالتزام الصارمين، بهدف ترقيّة وعصرنة الخدمة العمومية الجمركية، والتكريس الناجع للتوجه الاستراتيجي الاقتصادي الجديد لمصالح الوطن والمواطن، يضيف نفس المصدر.

أعلنت المديرية العامة للجمارك في بيان لها الاثنين عن حركة جزئية للإطارات الجمركية على المستوى المركزي والجهوي. وفي هذا الإطار، أشرف المدير العام للجمارك نور الدين خالدي، على مراسيم تنصيب ثمانية إطارات سامية على مستوى المديرية العامة، في منصب مقتش عام لمصالح الجمارك، مدير دراسات، مدير التشريع والتنظيم والأنظمة الجمركية، مدير الاستعلام وتسيير المخاطر، مدير الأمن والنشاطات العملياتية للفرق، مدير الإعلام والاتصال، مدير إدارة الوسائل، مدير الدراسات والاستشراق.

وتتمة للحركة الجزئية للإطارات الجمركية على مستوى أقاليم اختصاص المديرية الجوية للجمارك، تم أيضا تعيين مديريين جويين للجمارك بالجزائر خارجية ووزان. وتأتي هذه الحركة الدورية

5 نس بتعديل القانون تماشيا مع مستجدات الملف

## البنوك تطلب تمويل شراء السيارات المستوردة

بلقاسم حوام

وأكد مصدرنا أن عودة استيراد السيارات يجب أن تتماشى مع إجراءات أخرى تسمح للبنوك بتمويل المواطنين شراء هذه السيارات بمختلف أنواع القروض، وهذا ما يتطلب مراجعة عاجلة لشروط القروض الاستهلاكية في المؤسسات المالية، خاصة فيما يتعلق بالمنتجات المستوردة على غرار السيارات، علما أن سنة 2022 قد تكون سنة عودة استيراد السيارات من الخارج وبكميات كبيرة، ومع القدرة الكبيرة التي تشهدها الأسواق وتراجع القدرة الشرائية، فإن شريحة واسعة من المواطنين يرغبون في الحصول على قروض من البنوك لشراء هذه السيارات، وهذا ما يتطلب تعديل القانون الحالي الذي لا يتماشى مع مستجدات ملف السيارات بتوجه الجزائر إلى الاستيراد وتوقف مصانع التركيب.

وشدد محدثنا أن تعديل القانون يجب أن يكون قبل بداية استيراد السيارات الجديدة، ليتسنى للبنوك تحديث معطيات التمويل والاتصال مع الوكلاء المعنيين بالاستيراد لطلب شراء السيارات التي سيتم بيعها للمواطنين بصيغة المرابحة.

تطالب العديد من البنوك التي توفر خدمات الصيرفة الإسلامية بتعديل قانون تمويل القروض الاستهلاكية، خاصة فيما يتعلق بالسيارات، تماشيا مع توجه الحكومة إلى عودة استيراد السيارات الجديدة.

وفي هذا الإطار، أكد مصدر من الجمعية المهنية للبنوك في تصريح لـ"الشروق" اليوم، أن قروض شراء السيارات الجديدة تأتي في مقدمة القروض التي توفرها البنوك، سواء في مجال الصيرفة الإسلامية أو القروض التقليدية، ومع العودة الوشيكة لاستيراد السيارات الجديدة، فإن البنوك ممنوعة من تمويل المواطنين لشراء السيارات المستوردة، لأن القانون الحالي يسمح للبنوك بتمويل المنتجات الوطنية فقط بما فيها السيارات، وهذا ما كانت توفره البنوك خلال السنوات الماضية، حيث أبرمت عدة اتفاقيات مع العلامات التي تركيب السيارات في الجزائر، ومع توقف نشاط التركيب، فإن هذه القروض تم تجميدها مؤقتا حتى عودة مصانع السيارات التي قد تستغرق وقتا غير معلوم.

## ابتداء من الفاتح مارس المقبل إلزامية تحديد بلد المنشأ للبضائع المصدرة

م.خ

المعايير، على الإجراءات والتدابير التي اتخذت لفتح هذه المعايير الحدودية من أجل تسهيل عمليات التصدير، مشيراً أنه سيتم كذلك اتخاذ "حلول استعجالية في الأيام القريبة لمباشرة التصدير عبر هذه المعايير".

كما شدد المسؤول على أن "الهدف الوحيد لمصالح الجمارك هو التعميل بعمليات التصدير لفائدة المتعاملين الاقتصاديين والسماح بدخول المنتج الجزائري إلى الأسواق الإفريقية".

وفي السياق، كشف المدير العام للجمارك أن مصالحه ستشرع ابتداء من الفاتح مارس المقبل بتطبيق إجراء إلزامية تحديد بلد منشأ البضائع المصدرة، تطبيقاً لتوصيات المنظمة العالمية للجمارك، مشيراً إلى أن الإجراء سيسمح للمتعاملين الاقتصاديين الناشطين في مجال التصدير بالحصول على قرارات حول المنشأ الجزائري لبضائعهم قبل اكتتاب التصريح الجمركي.

وأوضح خالدي أن هذا الإجراء المسعى "المعلومة الملزمة حول منشأ البضائع" سيعطي مزيداً من اليقين والوضوح للمصدرين الجزائريين في اتخاذ التزامات تجارية مبنية على قرارات إلزامية قانوناً واختيار زبائنهم حسب المعالجة التعريفية التي ستخصص لمنتجاتهم في بلدان الاستيراد في إطار الاتفاقيات التجارية التفضيلية.

أكد المدير العام للجمارك الجزائرية، نور الدين خالدي، الاثنين، بالجزائر العاصمة، أن الجانب الجزائري علسى أتم الاستعداد لإطلاق عمليات التصدير نحو ليبيا عبر المعايير الحدودية "السبداب" وعين قزام".

وأوضح خالدي، خلال تصريح صحفي على هامش أشغال اليوم الإعلامي حول تعديلات النظام المنسوق والإجراء الخاص بالقرارات المسبقة في مجال منشأ البضائع، أن الجانب الجزائري علسى الاستعداد التام لإطلاق عمليات التصدير إلى الجارة الليبية عبر المعايير الحدودية السبداب وعين قزام، مبرزاً أن مصالح الجمارك تعمل جاهدة من أجل الترويج للمنتج الجزائري، خاصة على المستوى الإفريقي، في إطار تنفيذ السياسة المسطرة في هذا المجال من طرف السلطات العليا للبلاد.

وفي رده علسى سؤال حول التدابير المتخذة لمباشرة عمليات التصدير عبر هذه المعايير، خصوصاً توفير بعض الأجهزة الضرورية لهذه العمليات، على غرار أجهزة الكشف (سكانير)، أكد خالدي أنه وقف شخصياً، خلال زيارات ميدانية على مستوى هذه



المدير العام للبنك الخارجي الجزائري لزهرة لطرش:

## عمل مكثف لتعميم الشبايك الإسلامية.. وقروض أعلى خلال 2022



كشف المدير العام للبنك الخارجي الجزائري عن تدشين شباكين للصيرفة الإسلامية كل أسبوع على مستوى الوكالات البنكية، لبلوغ 44 وكالة بنهاية السنة، في حين قال إن نسبة منح القروض ستشهد منحنى تصاعديا خلال سنة 2022 مقارنة مع سنة 2021، لتمويل الاقتصاد، مع العلم أن البنوك كانت قد مولت الاقتصاد الوطني بـ9000 مليار دينار خلال 2021 وفقا لأرقام سابقة الذكر.

### إيمان كيموش

للمدير العام للبنك لزهرة لطرش. وأكد لطرش خلال إشرافه على تدشين أول حساب إسلامي بوكالة البنك الخارجي ببلوزداد، أن عدد الوكالات التي شهدت تدشين شباك إسلامي إلى غاية الإثنين تعادل 5 وكالات تابعة للبنك الخارجي الجزائري منذ 30 ديسمبر المنصرم، حينما تم تدشين أول شباك بوكالة عميروش بالعاصمة، ويرتقب أن ترتفع بشكل تدريجي، وتشتمل الخدمات 9 منتجات مصادق عليها من طرف الهيئة

وفي إطار مساعي تعميم الصيرفة الإسلامية، عبر وكالة وكالات البنك الخارجي الجزائري، تم تدشين شباكين لخدمات الإسلامية، الإثنين، بكل من وكالة بلوزداد بالعاصمة ووكالة الشارقة غرب ولاية الجزائر، في وقت سطر البنك الخارجي الجزائري برنامجا لتدشين شباكين كل أسبوع بهدف بلوغ 44 وكالة نهاية السنة الجارية وأعلى نسبة من الايجار، وفقا

التجهيزات والسيارات والمقارنات، وعروض أخرى ترتبط بحساب إسلامي بالعملة الصعبة الدوفيز، ومراوحة السلع وعقد إيجار منته بالتعليق للمعدات.

الشرعية الوثنية للافتاء للصناعة المالية الإسلامية، والهيئة الشرعية للبنك، ترتبط بالودائع والحساب الجاري وحساب التوفير وحساب ودعنة استثمارية ومراوحة

جمعيات تندد برفض تمكينها من عقارات مهملة

## مديرية أملاك الدولة يباعباس متهمة بـ"عرقلة" العمل الخيري

زواوية. ق

أملاك الدولة، رغم إستجابة الجمعية للإجراءات التي فرضتها عليهم، ومن بينها إلزام مديرية الشباب والرياضة على تقديم طلب باسمها مرفق بمستخرج مخطط مسح خاص بالعقار، حتى يتسنى لها الاستفادة منه، ومن ثم إعادة وضعه تحت تصرف الجمعية. وأوضح البيان بأن المستودع المعني مهجور منذ سنة 1991، وأن مديرية أملاك الدولة تعزم منحه لجهات أخرى لاستغلاله في غير طبيعة نشاطها.

ومن جهته، نفى مدير أملاك الدولة في اتصال هاتفي مع الشروق اليومي، كل ما جاء في البيان، حيث قال بأن مصالحه لم ترفض منح المستودع للجمعية الولائية لنشاطات مركز إيوا الشباب، بل إن الإجراءات الإدارية هي ما أخرج هذه العملية، مضيفا بأنه وبعد التحقيق، تبين بأن العقار المعني تابع لتعاونية الحبوب والبقول الجافة، ما تطلب تنازل هذه الأخيرة عنه لصالح أملاك الدولة، التي بدورها لا تزال تنتظر استخراج دفتر العقاري من المحافظة العقارية، وأكد المتحدث بأن أبوابه مفتوحة لكافة الجمعيات والمنظمات الشبانية الناشطة، نافيا تقرب أي من هذه الجمعيات من مصالح مديريته، من أجل الحصول على استفسارات سواء التي تخص هذا العقار أو عقار آخر، مطمئنا في الوقت ذاته الجمعية المعنية، بمنحها العقار فور الانتهاء من الإجراءات الإدارية التي أخذت أشهر للقيام بها.

انتقدت أمس جمعيات ومنظمات ناشطة بولاية سيدي بلعباس، الإجراءات "البيروقراطية" التي تنتهجها مديرية أملاك الدولة إزاء معالجة طلباتها الخاصة بالحصول على أوعية عقارية مهملة، قصد استغلالها في مشاريع ذات منفعة على المجتمع العباسي، حيث ناشدوا الوالي التدخل من أجل وضع حد لما وصفوه بـ"التصرفات غير المسؤولة" لمسيري القطاع الذي أغلق حسبه جميع أبواب الحوار ورفض كافة طلباتهم من دون أي سبب وجيه.

وقد وجه بيان موقع باسم 12 جمعية محلية ومنظمة شبانية، نداء استغاثة إلى السلطات المحلية، من أجل التدخل لوضع حد لما وصفوه بالعراقيل البيروقراطية التي أخرت تجسيد عديد المشاريع، على غرار مشروع إنشاء فضاء للطفولة والشباب في أحياء الظل، عبارة عن نواد تربية وثقافية إنمائية وحتى رياضية جوارية، الذي تقدمت به الجمعية الولائية لنشاطات مركز إيوا الشباب الدكتور عبد القادر حساني. هذه الأخيرة التي أودعت ملف الحصول على الموافقة لاستغلال مستودع مهجور كائن بشارع رزيني عبد القادر، من أجل إنشاء خلية اصغاء، لتتفاجأ الجمعية بعد ثمانية أشهر من إيداع طلبها برفضه من طرف مديرية

## خدمة الشعب.. أولوية الأولويات



أمر رئيس الجمهورية السيد عبد المجيد تبون، الحكومة خلال اجتماع مجلس الوزراء، أول أمس، بضرورة أن يركز التسخير المحلي بشكل حيوي على إيجاد حلول لمشاكل المواطن اليومية، المرتبطة أساسا بالاستثمار لإخلاق مناصب شغل جديدة وكذا الشروعة. رئيس الجمهورية، وفي نفس السياق، أمر باستحداث مجلس تنفيذي بكل ولاية، بهدف التنسيق العالي بين الوزارات والسلطات المحلية خدمة لمصالح الشعب، حيث يتولى الوالي مسؤولية التنسيق باعتباره المسؤول الأول عن الولاية. وضمن خدمة المواطن أمر الرئيس تبون، بشأن التقسيم التضامني، بمراعاة البعد الجغرافي بين مناطق الوطن، للسماح بعقد جلسات قضائية متنقلة قصد التخفيف على المواطنين من عناء التنقل، لا سيما في المناطق النائية والبعيدة وفي أقصى الجنوب.

مختصون في المجال الاقتصادي يجمعون:

## قانون المالية 2022 "يساعد" على الاستثمار

قطاعات على غرار السياحة وتربية المائيات، إلى جانب إجراءات المراقبة التي قررتتها الدولة من أجل مكافحة "فقالة للتهرب والغش الجبائي".

وتطرق منير ديدون، مدير العلاقات العامة والاتصال بالمديرية العامة للضرائب، إلى إدراج إجراء الشمول الضريبي في قانون المالية 2022، مشيرا إلى أن المديرية العامة للضرائب تعكف على "تعزيز" مخطط الاتصال عبر مختلف قنوات من أجل مرافقة الجهود المبذولة من طرف الدولة في هذا المجال.

ورافع في السياق لصالح وضع مخطط "شفاف" لنشر أرقام حقيقية وفعلية لتمكين دافعي الضريبة من الاطلاع الجيد على التزاماتهم في هذا المجال.

الأعمال من أجل اقتصاد قوي ومستدام، ممتنا لجهودات الحكومة للإبقاء على التوازن الميزانياتي رغم الظرف الدولي المتميز بجائحة "كوفيد-19"، داعيا كل الأطراف المعنية بالاستثمار إلى العمل "في نفس الاتجاه" و"بنفس الوتيرة" لتحقيق أفضل النتائج خدمة لاقتصاد البلاد وازدهار المواطن.

وقال عامر مخند، المدير الفرعي لمديرية التشريع والقوانين الجبائية بالمديرية العامة للضرائب، إن قانون المالية الجديد تضمن عدة تدابير لتخفيف الضغط عن المواطن، من خلال إعادة النظر في الضريبة على الدخل الإجمالي، وتسهيلات أخرى ذات طابع جبائي للتشجيع على الاستثمار وعلى الإنتاج في عدة

اعتبر مشاركون في لقاء دراسي تناول مضمون قانون المالية 2022، نظم بمدينة قسنطينة، أن القانون "يساعد على الاستثمار ويحث الاقتصاد"، حيث رافحوا من أجل تجسيد "رؤية جماعية" لتسيير متوازن.

ق. ض.

وقال العربي سويسي، رئيس غرفة التجارة والصناعة "الرمال" إنه في ظل الظروف الاقتصادية التي تعيشها بلادنا فإن قانون المالية 2022، تضمن إجراءات محفزة على الاستثمار بعد أن أعلن رئيس الجمهورية، 2022 سنة اقتصادية، مضيفا بأن "الاقتصاد يعني الاستثمار".

وأبرز سويسي، أهمية تطهير مناخ

## صيرفة إسلامية البنك الخارجي يطلق شباكين جديدين بالعاصمة



أطلق بنك الجزائر الخارجي، أمس، شباكين جديدين مخصصين لتسويق منتوجات الصيرفة الإسلامية على مستوى وكالتي شارع محمد بلوزداد بالجزائر الوسطى والشرافة إلى الغرب منها.

وقال لزهير لطرش المدير العام للبنك بوكالة شارع بلوزداد أن بنكه يقترح سبعة منتوجات إسلامية لفائدة الخواص ومنتوجين موجهين للمؤسسات، مؤكدا أن البنك يمتزم أيضا بتوسيع "تدريجيا" شبائيك الصيرفة الإسلامية لوكالاته الأخرى مع تنويع منتوجاته .

وأكد على عزم البنك فتح شبائيك تسوق منتوجات الصيرفة الإسلامية عبر 44 وكالة خلال العام الجاري ضمن مسمى لتعميم "الصيرفة الإسلامية" الذي يادر به منذ نهاية ديسمبر الأخير على مستوى وكالة شارع "عميروش" بالعاصمة.

ويقترح بنك الجزائر الخارجي في إطار هذا النشاط مجموعة من منتوجات تخص الادخار والمالية وفق مبادئ الشريعة والتي تم التصديق عليها من طرف الهيئة الشرعية للبنك والهيئة الشرعية للافتاء لصناعة المالية الإسلامية . وتضم قائمة هذه المنتوجات، حساب الاستثمار الإسلامي غير المقيد بأجال بالنسبة للخواص والمؤسسات وحساب الإيداع الإسلامي بالنسبة للخواص والحساب الجاري الإسلامي وحساب الادخار الإسلامي وحساب الإيداع الخاص بالاستثمار غير المقيد بأجال إضافة إلى صيغة المرابحة الخاصة بالسيارات والاستهلاك العقاري.

المشاركون في اللقاء الدراسي حول قانون المالية 2022 بقسنطينة:

## قانون المالية 2022 يساعد على الاستثمار

المالية و بعد أن أبرز إدراج إجراء الشمول الضريبي في قانون المالية 2022 أفضاء بأن المديرية العامة للضرائب تكف على "تعزيز" مخطط الاتصال عبر مختلف قنوات الاتصال وشبكات التواصل الاجتماعي من أجل مرافقة الجهود المبذولة من طرف الدولة في هذا المجال "بفعالية". وفي تطرفه لمسألة التحلي به الالتزام الضريبي، رافع ذات المسؤول من أجل مخطط اتصالي شفاف ينشر أرقاماً حقيقية وفعلية لتمكين من يدفعون الضريبة ليكونوا مطلعين جيداً بخصوص الضرائب التي يدفعونها. للإشارة فإن المشاركين في هذا اللقاء الدراسي الذي احتضنه فندق خاص بالمقاطعة الإدارية علي منجلي بحضور ممثلين عن قطاعات الصناعة والاقتصاد والجمارك الجزائرية على الخصوص قدرافوا من أجل "رؤية جماعية" يجب تجسيدها لأن الأمر يتعلق قبل كل شيء بحسبهم -تسيير توازن.

مصطفى ق.

الاتجاه" و "بنفس الوتيرة" لتحقيق أفضل النتائج خدمة لاقتصاد البلاد وازدهار المواطن. من جهته، أوضح المدير الفرعي لمديرية التشريع والقوانين الجبائية بالمديرية العامة للضرائب عامر معند في مداخلة قدمها بالمناسبة بأن قانون المالية 2022 "يحمل عديد التدابير الرامية إلى تخفيف الضغط على المواطن (إعادة النظر في الضريبة على الدخل الإجمالي) وتسهيلات أخرى ذات طابع جبائي للتشجيع على الاستثمار وعلى الإنتاج الوطني في عدة قطاعات على غرار السياحة وتربية المائيات وغيرها". و بعد أن ألح على أهمية التدابير التسهيلية والتحفيزية التي يتضمنها قانون المالية 2022 لفائدة المستثمرين والمتعاملين الاقتصاديين، ذكر ذات المتدخل بتدابير المراقبة التي قررتتها الدولة من أجل مكافحة "فعالة" للتهرب والغش الجبائي. أما منير ديدون مدير العلاقات العامة والاتصال بالمديرية العامة للضرائب التابعة لوزارة

اعتبر مشاركون في لقاء دراسي حول قانون المالية 2022 نظم بقسنطينة أن هذا القانون "ملائم ويساعد على الاستثمار ويعت الاقتصاد في البلاد". وفي هذا الشأن صرح رئيس غرفة التجارة والصناعة الرمال العربي سويسبي أنه "بالنظر إلى الظرف الاقتصادي الحالي الذي نعيشه البلاد، فإن قانون المالية 2022 يساعد على الاستثمار خاصة وأن رئيس الجمهورية السيد عبد المجيد تبون قد قرر بأن يكون عام 2022 سنة اقتصادية"، مضيفاً بأن "الاقتصاد يمر عبر الاستثمار". و بعد أن ذكر بالمجهودات "الجبارة" المبذولة من طرف الدولة لدعم المنتجات واسعة الاستهلاك، أبرز نفس المسؤول على الخصوص أهمية "التحلي بوعي عام لتطهير مناخ الأعمال من أجل اقتصاد قوي ومستدام". كما أشى على مجهودات الحكومة التي توصلت إلى "الإبقاء على التوازن" على الرغم من الظرف الدولي المتميز بجائحة كوفيد-19، داعياً كل الأطراف ذات الصلة إلى الاستثمار والعمل "في نفس



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

✉ [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

☎ Poste: 2784

[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



@MFinance\_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Maïki, Benaknoun - Alger

البنك المركزي الجزائري - الجزائر  
MINISTÈRE DES FINANCES